

Collège Jean Lurçat

30 rue Larnicol BP 127
56600 Lanester
02 97 76 00 98
@ : ce.0560215e@ac-rennes.fr
ENT : college-jeanlurcat-lanester.ac-rennes.fr

Conservatoire Darius Milhaud

Place Auguste Delaune
56600 Lanester
02 97 76 03 28
@ : musique-et-danse-lanester@ville-lanester.fr

CLASSE THÉÂTRE 2023-2024

CLASSES CONCERNEES : 6^{ème} 5^{ème} 4^{ème}

RECRUTEMENT :

Quelques places sont encore proposées en 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème}.

Les élèves sont admis après étude de leur fiche de candidature et leur participation à l'atelier découverte.

La famille est informée par téléphone dans la semaine qui suit l'entretien.

Le dossier de candidature complet doit être déposé au Secrétariat du Collège au plus tard le 10 avril 2023. Tout dossier rendu après cette date ne pourra être pris en compte.

Atelier découverte et entretien le mercredi 10 mai 2023

- Il ne s'agit pas d'une audition : l'enfant n'a rien à préparer. Il participe à un atelier collectif de découverte de la pratique théâtrale. Il est ensuite reçu individuellement pour un échange.
- Il se déroule au collège.
- Il dure entre 10 et 15 minutes.
- Il est mené par deux professeurs (un professeur du collège et un professeur du conservatoire).

ORGANISATION PÉDAGOGIQUE :

C'est un parcours scolaire qui s'étend sur les quatre années du collège de l'élève sans pré requis exigé.

Les élèves des Classes Théâtre sont regroupés dans une même classe par niveau, et suivent les enseignements communs avec les autres élèves de la classe.

La formation artistique représente 3 heures par semaine pour les 6^{ème}, puis 4 heures par semaine pour les 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème}. Un après-midi dans la semaine est consacré à la pratique artistique (théâtre et chant) au conservatoire. L'emploi du temps des élèves est aménagé de manière à garantir un équilibre de la charge de travail tout au long de l'année.

Les cours sont assurés conjointement par les professeurs du collège et du conservatoire.

Rappel des engagements :

- Continuité de la 6^{ème} à la 3^{ème}
- Participation aux répétitions et aux spectacles hors temps scolaire
- Assiduité aux sorties scolaires en soirée

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Une convocation avec horaire de passage vous sera adressée par courrier ou courriel.

Je soussigné représentant.e légal.e de :
..... (nom et prénom de l'enfant) autorise mon enfant à
participer à l'atelier du mercredi 10 mai au collège Jean Lurçat, matin ou après-midi, selon l'heure
de convocation.

Je prends note que l'admission dans la classe Théâtre ne sera acquise qu'après l'entretien
d'admission organisé **le 10 mai 2023** au collège.

Date :

Signature des représentants légaux :

signature de l'élève :